83 MH
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone d'activité Les Esparus -83690 VILLECROZE
RCS DRAGUIGNAN 977 893 338

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un juillet à 9 heures,

Les associés de la société 83MH, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège est situé : Zone d'activité Les Esparus -83690 VILLECROZE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 977 893 338, se sont réunis sur la convocation qui leur a été remise en main propre individuellement.

L'unanimité de l'assemblée propose à Monsieur BLIN Cyril, associé, qui l'accepte, la présidence de cette assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents et représentés :

- **SARL CONVERGENCE**, au capital de 1 462 900 euros immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 481 552 511 au RCS de TOULON, ayant son siège social 14 Avenue du Général De Gaulle – 83 320 CARQUEIRANNE – détenteur de la pleine propriété de 3 000 actions (TROIS mille actions), représentée par Monsieur Stéphane SABATES, gérant.

- **Monsieur LIMAM Abderrahim**, demeurant 196 rue de l'acquisition – 78830 BULLION, détenteur de la pleine propriété de 3 000 actions (TROIS mille actions).

- **Monsieur BLIN Cyril**, demeurant 1686, Route des Arcs – 83720 TRANS-EN -PROVENCE, détenteur de la pleine propriété de 4 000 actions (QUATRE mille actions).

Total des actions des associés présents ou représentés : 10 000 actions détenues en pleine propriété sur les 10 000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur BLIN Cyril, le Président de séance constate que le quorum prévu est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.
Le président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de la gérance,
- Nomination du nouveau gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- *Le texte du projet de la résolution qui est soumise à l'assemblée,*

Le président déclare la discussion générale ouverte.

La résolution suivante est mise au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, prend acte de la démission remise par Monsieur BLIN Cyril de ses fonctions de Président le 31 juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Jean-Michel POCHIERO demeurant 63, Chemin Notre Dame de la Garde – 13600 LA CIOTAT pour une durée indéterminée aux fonctions de Président de la société en remplacement de Monsieur BLIN Cyril, démissionnaire, à compter du 31/07/2026. Les fonctions sont exercées dans les conditions prévues par la loi et conforment aux statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Il a été dressé procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

SARL CONVERGENCE
Représentée par Monsieur SABATES

Monsieur Abderrahim LIMAM

Monsieur BLIN Cyril
Président

Monsieur Jean-Michel POCHIERO
(Bon pour acceptation du mandat de Président)

Bon pour acceptation
du mandat de président